



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 29 juin 2021

A46 Sud : la concertation publique démarre

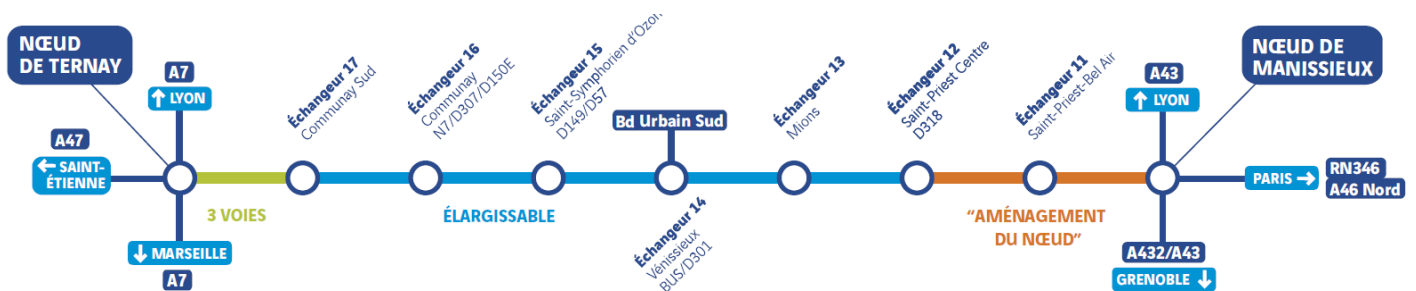
L'État et son concessionnaire, Autoroutes du Sud de la France (ASF), ont étudié un projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud et du nœud de Manissieux avec l'autoroute A43. Conformément aux dispositions de l'article L.121-8-II du Code de l'environnement qui imposent à tout projet d'aménagement estimé entre 150 et 300 millions d'euros d'être rendu public, la Commission nationale du débat public (CNDP), saisie par l'État et ASF, a décidé l'organisation d'une concertation préalable encadrée par trois garants. Ce temps qui s'ouvre le 29 juin jusqu'au 28 septembre 2021 vise à donner le meilleur niveau d'information sur ce projet pour en saisir les enjeux et les objectifs et permettre l'expression des riverains, des associations, des élus, des automobilistes, des professionnels de la route, des services de secours, des chefs d'entreprise et plus largement des citoyens pour éclairer avec leur avis l'action des porteurs de projets.

L'autoroute A46 Sud, mise en service en 1993 et longue de plus de 20 kilomètres, est un axe de communication essentiel pour le Sud-Est de Lyon. Voie des mobilités du quotidien d'un territoire en forte expansion démographique, trait d'union entre les grandes agglomérations régionales et maille d'un carrefour qui concentre les échanges européens, cet axe est confronté depuis plusieurs années à une forte congestion aux heures de pointe et en période de vacances scolaires. Nuisances pour les usagers et reports d'itinéraires pour les riverains, les conséquences sont nombreuses, tant sur la fluidité des échanges, essentiels à l'activité du bassin de vie, que sur la sécurité des usagers et des personnels des services de secours et d'exploitation. D'un coût estimé de 250 millions € financés par la concession, le projet d'aménagement de l'autoroute A46 Sud et du nœud de Manissieux avec l'autoroute A43 vise à répondre à ces problématiques.

Mise en service à 2x2 voies sur la majorité de son tracé et prévu élargissable à 2x3 voies dès sa conception, l'A46 Sud est un axe majeur de circulation aujourd'hui emprunté par en moyenne 65 000 véhicules quotidiens et plus de 100 000 sur sa section la plus chargée, avec un taux de poids lourds jusqu'à 24 %. Congestionnée sur une amplitude horaire de plus en plus large, l'A46 Sud qui relie les communes de Saint-Priest et Ternay, subit environ 5 heures de très fortes perturbations quotidiennes, en particulier aux heures de pointe des trajets domicile-travail.

Soumis à la concertation du public, le projet vise à :

- **Retrouver de la fluidité dans les mobilités**, en répondant aux difficultés de circulation actuelles et prévues à moyen terme, en prenant en considération les évolutions prévisibles et en réduisant les conflits d'usage entre véhicules légers et poids lourds ;
- **Optimiser la sécurité et la sérénité des usagers**, en réduisant les effets d'un incident, en améliorant l'intervention des services de secours et d'exploitation ;
- **Moderniser l'infrastructure** en termes d'environnement humain et naturel, d'information, en tenant compte des nouveaux usages des autoroutes tout en restant libre de péage.



Une concertation avec 18 événements et une plateforme participative est mise en place. Elle aura lieu du 29 juin au 28 septembre 2021 autour de six réunions publiques dont deux réunions de lancement Nord et Sud qui permettront un dialogue direct entre l'État maître d'ouvrage, ASF le concessionnaire et l'ensemble des publics. D'autres rencontres de proximité telles que quatre ateliers thématiques et six concertations mobiles sur les aires d'autoroutes et les marchés faciliteront l'expression du plus grand nombre. Deux visites de site en autocar seront organisées sur inscription. Une plateforme participative hébergée sur le site internet dédié www.a46sud-amenagement.fr est mise en place pour s'informer et donner son avis.

Après la concertation, un bilan consignera les avis et les remarques exprimés par le public et présentera des préconisations sur la poursuite de la concertation rédigé par les garants. Il sera publié dans un délai d'un mois sur le site de la CNDP et sur le site internet du projet www.a46sud-amenagement.fr. Sur la base de ce bilan et dans un délai de deux mois, l'État et ASF tireront les enseignements de la concertation en cas de poursuite du projet et présenteront les mesures nécessaires à intégrer au programme de l'opération permettant de répondre au mieux aux besoins du territoire. Un dispositif de concertation continu sera mis en place, accompagné de la nomination d'un garant.

Les modalités de concertation prévues * :

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

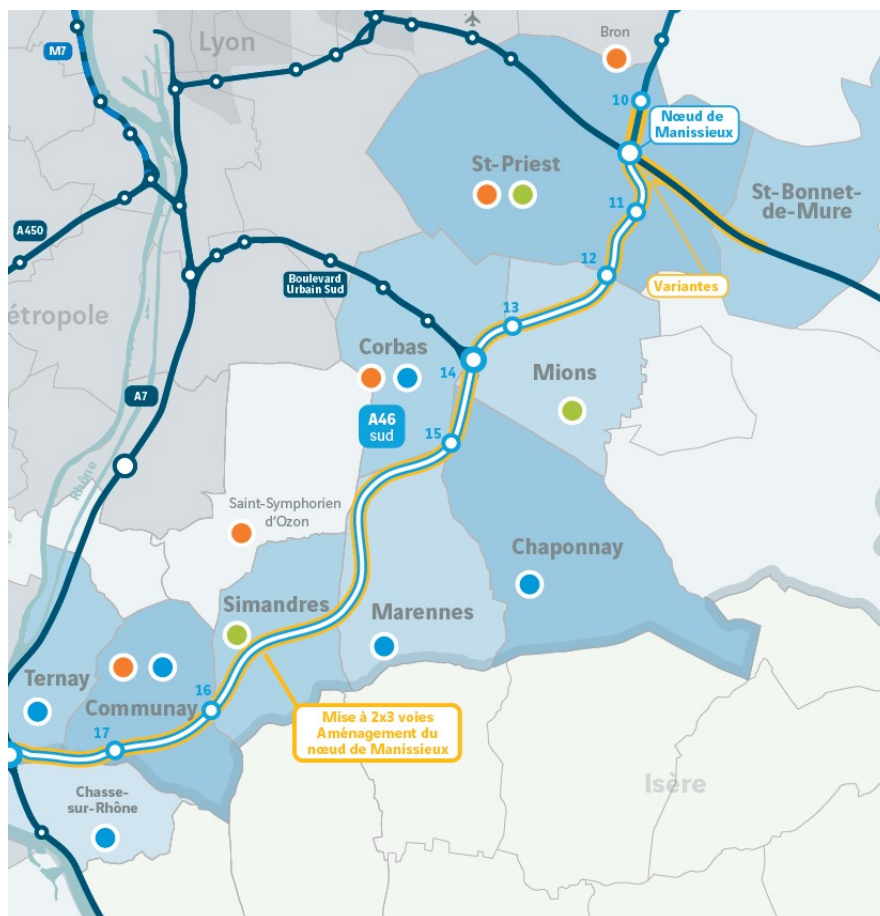
30 juin Saint-Priest 19h
Réunion publique de lancement NORD
Salle le Concorde – 10 avenue de la gare

1er juillet Communay 19h
Réunion de lancement SUD
Salle des Fêtes – route de Marennes

6 juillet Bron 19h
Réunion publique Intermodalités et prospective
Espace Albert Camus – 1 rue Maryse Bastié

24 août Lieu à confirmer 19h
Réunion publique Développement économique

23 septembre Lieu à confirmer 19h
Réunion publique Développement économique



LES ATELIERS THÉMATIQUES

7 septembre Mions 14h/17h
Atelier thématique : Trafic
Centre culturel Jean Moulin – rue Fabian Martin

9 septembre Simandres 14h/17h
Atelier thématique : Environnement
Salle des Fêtes – 1 place de la Mairie

14 septembre Saint-Priest 14h/17h
Atelier thématique : Nœud de Manissieux
Salle Millan – place Honoré de Balzac

21 septembre Lieu à confirmer 14h/17h
Atelier étudiants : Réflexions sur le projet

LES CONCERTATIONS MOBILES

9 juillet Communay 13h/16h
A46 Sud – Aire de Services Nord

26 août Chasse-sur-Rhône 9h/12h
Lieu à confirmer

27 août Corbas 9h/12h
Lieu à confirmer

3 septembre Marennes 9h/12h
Marché

11 septembre Ternay 9h/12h
Marché

LES VISITES DE SITE

6 juillet
Visite en car

11 septembre
Visite en car

27 septembre Saint-Symphorien-d'Ozon 19h
Réunion de clôture
Espace Louise Labé – 13 av Robert Schuman

* Ces modalités envisagées avec la CNDP et proposées au territoire sont susceptibles d'être soumises à des modifications notamment en lien avec la situation sanitaire. Elles sont régulièrement mises à jour sur le site internet.

Du 31 juillet au 15 août inclus : Trêve de la Concertation

17 septembre Chaponnay 14h/17h
Lieu à confirmer
Des expositions sont organisées dans les mairies des communes traversées par l'A46 Sud

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Clément COTI
Tél : 07 72 35 63 75
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.66.91 – <http://www.rhone.gouv.fr>